

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KIMOFLEX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fabricant/importateur
GOWAN FRANCE SAS
5, rue du Gué
77139 Puisieux
FRANCE

Information aux clients : +33.164.366.161 Fax : +33.160.447.061

Adresse e-mail : odeneufbourg@gowanco.com

Distributeur / Fournisseur

CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.
3 Rond-Point des Saules
Immeuble Le Renaissance
78280 Guyancourt
FRANCE

Information aux clients : Tel : +33 1 30 23 13 13
Email : SDS@corteva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 975 182 341

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

™ ® Marques déposées de Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version 1.1	Date de révision: 25.06.2025	Numéro de la FDS: 750075100211	Date de dernière parution: 12.06.2024 Date de la première version publiée: 12.06.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, thymus, Yeux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, thymus, Yeux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P260	Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Intervention:

- P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Zoxamide
Cymoxanil
Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version 1.1 Date de révision: 25.06.2025 Numéro de la FDS: 750075100211 Date de dernière parution: 12.06.2024
Date de la première version publiée: 12.06.2024

Cymoxanil	57966-95-7 261-043-0 616-035-00-5	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373 (Sang, thymus) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	> 25 - <= 50
Zoxamide	156052-68-5 616-141-00-1	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	> 25 - <= 50
Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts	85586-07-8 287-809-4 01-2119489463-28-0048, 01-2119489463-28-0049	Flam. Sol. 1; H228 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	> 1 - <= 2,5
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Kaolin	1332-58-7 310-194-1		> 2,5 - <= 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement le matériel de la peau en la nettoyant abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement et chaussures contaminé(e)s durant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion : Ne rien administrer par voie orale. En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

limiter:
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Éviter la formation de particules respirables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Ne pas avaler.
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations natio-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version 1.1 Date de révision: 25.06.2025 Numéro de la FDS: 750075100211 Date de dernière parution: 12.06.2024
Date de la première version publiée: 12.06.2024

nales spécifiques.

Précautions pour le stockage : Oxydants forts en commun

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Zoxamide	156052-68-5	8-hr TWA (fraction inhalable)	10 mg/m ³	Corteva OEL
		8-hr TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m ³	Corteva OEL
Cymoxanil	57966-95-7	8-hr TWA	1 mg/m ³	Corteva OEL
		Valeur limite d'exposition à court terme	3 mg/m ³	Corteva OEL
Kaolin	1332-58-7	Valeur limite de moyenne d'exposition	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
		moyenne pondérée dans le temps (Poussière respirable)	0,1 mg/m ³	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes				

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utilisez un système de ventilation local et / ou général.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : > 0,4 mm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version 1.1	Date de révision: 25.06.2025	Numéro de la FDS: 750075100211	Date de dernière parution: 12.06.2024 Date de la première version publiée: 12.06.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Remarques	:	Gants résistants aux produits chimiques Gants de protection caoutchouc butyle nitrile.
Protection de la peau et du corps	:	Portez des vêtements de protection
Protection respiratoire	:	Il est obligatoire de porter un masque respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	granulés
Couleur	:	beige
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
pH	:	6,84 (20 °C)
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,624 - 0,650 gcm³

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:

Oxydes d'azote (NO_x)

Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.469 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Composants:

Cymoxanil:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 960 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Zoxamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
DL50 (Souris, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 500 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Cymoxanil:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère de la peau

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Espèce : Lapin
Résultat : irritant

Kaolin:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Kaolin:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Cymoxanil:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Zoxamide:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Cymoxanil:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Zoxamide:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames., Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénicité

Composants:

Cymoxanil:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Zoxamide:

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Kaolin:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Les données disponibles suggèrent que le produit ne devrait pas provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Cymoxanil:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Toxique suspecté pour la reproduction pour l'homme
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Zoxamide:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : L'ingestion de quantités excessives du produit par des animaux gravides entraîne une toxicité chez la mère et le foetus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Kaolin:

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Organes cibles : Sang, thymus, Yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Cymoxanil:

Voies d'exposition : Oral(e)
Organes cibles : Sang, thymus
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Cymoxanil:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Sang
Thymus.

Zoxamide:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.
Thyroïde.

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas provoquer d'autres effets nocifs importants.

Kaolin:

Remarques : Une exposition excessive répétée à la silice cristalline peut provoquer la silicose, une maladie des poumons progressive et invalidante.

Toxicité par aspiration

Composants:

Cymoxanil:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Zoxamide:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Kaolin:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Cymoxanil:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 13,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 27 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,35 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,067 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

LOEC: 0,15 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version 1.1 Date de révision: 25.06.2025 Numéro de la FDS: 750075100211 Date de dernière parution: 12.06.2024
Date de la première version publiée: 12.06.2024

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OECD Ligne directrice 211 ou Equivalente

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: < 500 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Point final: mortalité
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: Autres lignes directrices

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 2.250 mg/kg
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

CL50: > 2.250 mg/kg
Durée d'exposition: 1 jr
Point final: mortalité
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

NOEC: 25 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 1 jr
Point final: mortalité
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

CL50: 2.847 ppm
Durée d'exposition: 5 jr
Point final: mortalité
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Zoxamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,16 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 0,855 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,78 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (algue de l'espèce du Scenedesmus): 0,018 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,00348 mg/l
Point final: survie
Durée d'exposition: 61 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique

LOEC: 0,00687 mg/l
Point final: survie
Durée d'exposition: 61 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable): 0,00489 mg/l
Point final: survie
Durée d'exposition: 61 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.070 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Point final: Biomasse
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

NOEC, mortalité:
Durée d'exposition: 28 jr
Point final: survie
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

CL50 par voie alimentaire: > 5250 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 8 jr
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille
Durée d'exposition: 48 jr
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,6 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

	Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Algue (Desmodesmus subspicatus)): > 20 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les microorganismes	: CE10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1.083,85 mg/l Durée d'exposition: 16 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,11 mg/l Durée d'exposition: 34 jr Espèce: Vairon à grosse tête (pimephales promelas)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,14 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Cymoxanil:

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée - Domestique - Non adaptée Concentration: 20 mg/l Résultat: N'est pas biodégradable Biodégradation: 11 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec
	Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée - Domestique - Non adaptée Concentration: 2 mg/l Résultat: N'est pas biodégradable Biodégradation: 14 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Zoxamide:

Biodégradabilité	: Résultat: N'est pas biodégradable Biodégradation: 8 %
------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Durée d'exposition: 29 jr
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Hydrolyse
Dégradation par périodes de demi-vie (demi -vie): 15 jr
pH: 4 - 7
Méthode: Mesuré

Type de Test: Hydrolyse
Dégradation par périodes de demi-vie (demi -vie): 8 jr
pH: 9
Méthode: Mesuré

Type de Test: Photolyse
Dégradation par périodes de demi-vie (demi -vie): 7,8 jr
Méthode: Mesuré

Photodégradation : Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)
Produit sensibilisant: Radicaux OH
Concentration: 1.500.000 1/cm³
Constante de vitesse: 1,1E-11 cm³/s

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 75,7 %
Durée d'exposition: 28 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Cymoxanil:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,7 (20 °C)
pH: 7
Méthode: OECD Ligne directrice 107 ou Equivalente
BPL: oui
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Zoxamide:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 420
Méthode: Estimation

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,76
Méthode: Estimation
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 3 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,9 - 5,3

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: <= 2,42
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Kaolin:
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Cymoxanil:

Répartition entre les compar- : Koc: 2,7 - 87,1
timents environnementaux

Zoxamide:

Répartition entre les compar- : Koc: 2600
timents environnementaux Méthode: Estimation
Remarques: Faible potentiel de mobilité dans le sol (Koc entre 2000 et 5000).

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Répartition entre les compar- : Remarques: Pour un ou des produits semblables:
timents environnementaux Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Cymoxanil:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Zoxamide:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Kaolin:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Composants:

Cymoxanil:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Zoxamide:

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: (Mise à jour: sb 12/2/10)
Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts:

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Kaolin:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(zoxamide, Cymoxanil)
RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(zoxamide, Cymoxanil)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Zoxamide, Cymoxanil)
IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Zoxamide, Cymoxanil)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (-)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Remarques	: Stowage category A

IATA (Cargo)	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

IATA (Passager)	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 956
Instruction d'emballage (LQ)	: Y956
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	
Dangereux pour l'environnement	: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui (Zoxamide, Cymoxanil)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers pour l'environnement E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version 1.1	Date de révision: 25.06.2025	Numéro de la FDS: 750075100211	Date de dernière parution: 12.06.2024 Date de la première version publiée: 12.06.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

No ICPE	Désignation de la rubrique
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009.

Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet pour phrase H

H228 : Matière solide inflammable.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Flam. Sol. : Matières solides inflammables

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	: Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III
Corteva OEL	: Corteva Occupational Exposure Limit
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
Corteva OEL / VLE	: Valeur limite d'exposition à court terme
Corteva OEL / TWA	: 8-hr TWA
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361fd
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



KIMOFLEX

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.06.2024
1.1	25.06.2025	750075100211	Date de la première version publiée: 12.06.2024

Code du produit: 3PP_Q4F-8-1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR